

Séminaire ANFH 2019

Certification professionnelle, formations diplômantes : éléments de langage et nouveautés 2019



Intervenante :

Valérie Hellouin, consultante sénior Ingénierie et politiques de formation à l'Observatoire de Centre Inffo

- Maîtriser les différents concepts : formation diplômante, certifiante et en comprendre les subtilités
- Comprendre les évolutions induites par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel : évolution du RNCP et de l'Inventaire, rôle de France Compétences
- Connaître les récentes évolutions du cadre national des certifications professionnelles
- Comprendre les informations fournies par les répertoires nationaux : la classification d'une certification, son niveau... ?
- Comprendre la notion de compétences clés

Séquence 1

- Les deux périmètres de Certification professionnelle en France : définition, types, garanties

Séquence 2

- Certification professionnelle : les nouveautés 2019
- Les évolutions récentes du cadre national des certifications professionnelles

Séquence 3

- Les informations fournies par les répertoires nationaux : la classification d'une certification, son niveau...

Séquence 4

- La notion de compétences clés

Question au groupe :
sur quelles notions la
certification professionnelle
s'appuie-t-elle ?



Séquence 1

Les deux périmètres de Certification professionnelle en France : définition, types, garanties

La certification professionnelle =
certifier des **personnes**

Qu'est-ce qu'une certification ?

Processus de vérification d'une maîtrise professionnelle par une personne

+ son résultat

Certification professionnelle

Vérification de la maîtrise professionnelle d'une personne =
évaluation des compétences par un JURY

Compétence = combinatoire connaissances, savoir-faire et aptitudes,
acquis en formation ou par l'expérience

Définition France compétences : « mobilisation de manière pertinente
de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques,
savoir-faire relationnel) et de celles de son environnement dans des
situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à
finalité professionnels à atteindre » (juin 2019).

Résultat = le document remis

Certification au sens du RNCP

- Attestation de la maîtrise de l'ensemble des compétences professionnelles
- Nécessaires à l'exercice d'un **métier plein et entier** dans des contextes suffisamment larges
- Métier **identifié sur le marché du travail français** ou en émergence

Certification au sens du Répertoire spécifique

- Attestation de la maîtrise de compétences professionnelles
- Compétence unique ou **groupe de compétences homogène** nécessaires à l'exercice d'une partie de métier, d'une activité ou d'une fonction
- Compétences ayant une **forte valeur ajoutée sur le marché du travail** français (juridique ou d'usage)

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : deux périmètres en France

RNCP	Répertoire spécifique
<i>Périmètre Métier entier</i>	<i>Périmètre groupe de compétences homogènes</i>
Cat. 1 : Diplômes délivrés au nom de l'Etat (ENR de droit)	Habilitations répondant à une obligation légale ou réglementaire (ENR de droit)
Cat. 2 : Certificats de qualification professionnelle (CQP)	Certifications de compétences transversales
Cat. 3 : Certifications d'organismes publics et privés	Certifications de compétences complémentaires à un métier (dont CQP, DU possibles)
Structurées en blocs de compétences Obligatoire depuis janv. 2019 Sf métiers à l'accès réglementé (infirmier, kiné...)	(disparition des catégories A, B, C)

Trois catégories enregistrées au RNCP

- Diplômes et titres délivrés au nom de l'Etat par l'Etat et enregistrés de droit
- CQP enregistrés sur demande de l'organisme certificateur (branche professionnelle) ou CQPI (interbranches)
- Certifications enregistrées sur demande de l'organisme certificateur (organismes publics et privés)

Première catégorie RNCP

Diplômes et titres délivrés au nom de l'Etat par l'Etat : Exemples du Ministère de la Santé

Dans cette catégorie aussi : EN, Enseignement supérieur, Emploi, Affaires sociales, Agriculture, Culture, Jeunesse et Sports

- ✓ DE : Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- ✓ DE : Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

Ministère de la Santé/Enseignement supérieur

- ✓ MASTER Sciences, Technologies, Santé - Mention : Informatique et système - Spécialité : Technologie pour la Médecine

Deuxième catégorie RNCP

➤ CQP enregistrés sur demande

- CQP, délivrés en leur nom par les branches professionnelles

Environ 1 000 CQP/ 535 CQP enregistrés

- « Monnayables » seulement dans la (les) branche(s) qui l'a (ont) créé (CQP Interbranches)
- Attention : pas de niveau reconnu jusqu'en déc. 2018 / évolution depuis janv. 2019 : avec niveau pour le RNCP (sinon RS)

Deuxième catégorie RNCP

Certificats de qualification professionnelle CQP enregistrés sur demande

Exemples

- ✓ CQP : Aide dentaire Commission paritaire nationale emploi formation professionnelle des cabinets dentaires (CPNE - FP) - Association pour le paritarisme dans les cabinets dentaires libéraux (APCDL)
- ✓ CQP : Délégué pharmaceutique Commission paritaire nationale de l'emploi des industries de santé (CPNEIS) - Les entreprises du médicament (LEEM)

Troisième catégorie RNCP

Certifications enregistrées sur demande
(cas général)

- **Créées par** : OF publics et privés, Université (DU), certains ministères (Défense, Equipement, Transports), chambres consulaires...

Troisième catégorie RNCP

Certifications enregistrées sur demande (cas général)

Exemples

- ✓ Manager d'entité de santé (MS) ESCP Europe niveau I
- ✓ Manager de services de santé (DU) Université niveau II
- ✓ Technicien de l'information médicale (DU) Université niveau III



Message clef :

**RNCP
=
périmètre métier**

Catégories enregistrées au Répertoire spécifique

Catégorie « X » = obligation légale et réglementaire
= habilitations réglementaires

Exemples

- ✓ CACES
- ✓ Habilitation électrique

Catégories enregistrées au Répertoire spécifique

Catégorie « Y » = Certifications complémentaires à un métier

Exemples

- ✓ Epuration extra-rénale/hémodialyse - Diplôme Universitaire
Attention c'est une erreur lors de l'enregistrement : il s'agit en fait d'un diplôme d'université = DU)
- ✓ Certification Convoyeur de greffons

Catégories enregistrées au Répertoire spécifique

Catégorie « Z » = Certifications transversales

Exemples

- ✓ Gestion de projet
- ✓ Tutorat
- ✓ Informatique
- ✓ Langues



Message clef :

RS

=

**périmètre groupe de
compétences homogènes**

Cas particulier des DU

❖ Définition DU :

Diplôme d'université créé par une université en son nom propre / souvent spécialisé sur un champ professionnel /diplôme d'établissement

DIU : diplôme interuniversitaire est un type de DU, notamment pour les professionnels de santé

N'est pas un diplôme universitaire / diplôme d'Etat / créé par ministère ENS SUP – avec grade, enregistré de droit au RNCP

❖ **Reconnaissance sur le marché du travail** : variable / est fonction de sa notoriété / de sa reconnaissance par les acteurs du marché concernés



Cas particulier des DU

Niveau :

- Si DU = périmètre métier, un niveau lui est en général associé
- Sinon = pas de niveau associé

Enregistrement aux répertoires nationaux sur demande :

- Si DU = périmètre métier, enregistrement RNCP possible avec niveau reconnu si effectif
- Si DU = périmètre groupe de compétences, enregistrement RS possible, pas de niveau



Même principe pour les Certificats de qualification professionnelle

Niveau :

- Si CQP = périmètre métier, un niveau lui est associé pour demander l'enregistrement au RNCP
- Sinon = pas de niveau associé

Enregistrement aux répertoires nationaux sur demande :

- Si CQP = périmètre métier, enregistrement RNCP possible avec niveau reconnu si effectif
- Si CQP = périmètre groupe de compétences, enregistrement RS possible, pas de niveau



Comprendre la nature et la valeur d'une certification

Les enregistrements au RNCP ou au RS Garanties

- Reconnaissance à caractère national
- Garantie du niveau de la certification, sauf jusqu'à présent pour les CQP
- Garantie que la certification répond bien à un besoin du marché du travail [métier ou compétences], donc de sa **valeur actuelle et prospective**
- Garantie dans la conception de la certification conforme aux attendus (ingénierie des référentiels, démarche qualité...)
- Garantie que les modalités d'évaluation permettent bien d'attester les compétences visées (cohérence)
- Garantie de la mise à jour des certifications
- Garantie de la mobilisation de certains dispositifs de financement
- Garanties de droits pour la **VAE** : congé VAE pour les certifications inscrites au RNCP / accompagnement VAE par le CPF / accès blocs de compétences par VAE (décret sept 2019)

La certification sert à la personne qui l'a obtenue à prouver sa qualification

➤ **Certification au sens du RNCP**

Le titulaire de la certification peut prouver qu'il est qualifié pour exercer un métier plein et entier, identifié sur le marché du travail français.

➤ **Certification au sens du Répertoire spécifique**

Le titulaire de la certification peut prouver qu'il est qualifié pour exercer une partie de métier, une activité, une mission ou une fonction.

Certification : définition

La certification professionnelle est :

La certification professionnelle n'est pas :

Une attestation officielle de la maîtrise de compétences professionnelle délivrée suite à une évaluation par un jury de certification

La formation

Permettant à des apprenant d'acquérir les connaissances, savoir-faire aptitudes nécessaires pour mettre en œuvre des compétences

Ensemble des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier - RNCP

La certification Qualité :

Certification des produits, process ou entreprises

Groupe de compétences nécessaires à l'exercice d'une activité/fonction/mission - Répertoire spécifique

Un label qualité de la formation :

Certificats professionnels de la FFP
Label OPQF
Mastère de la CGE...

Questions - réponses



Séquence 2

Certification professionnelle : les nouveautés 2019

Certification : évolutions

2018	2019
Avant la loi Avenir professionnel	Après la loi Avenir professionnel
Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP
Inventaire	Répertoire spécifique
Commission nationale de la certification professionnelle - CNC	Commission de la certification professionnelle de France compétences (CCP)

La CCP de France compétences

Créée le 1er janvier 2019 par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Son action promeut le développement des compétences, l'acquisition de certifications ainsi qu'une égalité d'accès à la formation professionnelle de l'ensemble des actifs

Mikael Charbit : Directeur de la Certification professionnelle de France compétences

Certification : évolutions

2018	2019
Avant la loi Avenir professionnel	Après la loi Avenir professionnel
Pas de définition des formations certifiantes	<p data-bbox="745 429 1676 468">Nouvelle définition des formations certifiantes</p> <p data-bbox="602 596 1818 689">Sont dénommées formations certifiantes, les formations sanctionnées :</p> <ul data-bbox="602 711 1818 982" style="list-style-type: none">« 1° Par une certification professionnelle enregistrée au RNCP« 2° Par l'acquisition d'un bloc de compétences [d'une certification RNCP]« 3° Par une certification enregistrée au répertoire spécifique [nouvelle appellation de l'Inventaire] <p data-bbox="602 1053 1818 1268">« Les autres formations peuvent faire l'objet d'une attestation [et non d'une certification] dont le titulaire peut se prévaloir. » [par exemple une attestation de validation de compétences pour la période qui précède l'enregistrement]</p>

2018	2019
Avant la loi Avenir professionnel	Après la loi Avenir professionnel
Pas de définition des organismes certificateurs	Nouvelle définition des organismes certificateurs « Les ministères, les CPNE de branches professionnelles, les organismes et les instances à l'origine de l'enregistrement d'une ou plusieurs certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles ou d'une ou plusieurs certifications ou habilitations enregistrées au répertoire spécifique sont dénommés ministères et organismes certificateurs. »

Les évolutions récentes du cadre national des certifications professionnelles

Nouveau cadre français des certifications professionnelles

Concerne les certifications du RNCP et non du RS

2018	2019
Niveaux de qualification 1969	Niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles
I doctorat	8
I master	7
II	6
III	5
IV	4
V	3
	2
	1

Les certifications
prof.
de niveau I
(nomenclature 1969)
seront classées
aux niveaux 7 ou
8 au plus tard le
01/01/2020

Nouveau cadre français des certifications professionnelles

2018	2019	Exemples
Niveaux de qualification 1969	Nouveaux niveaux de qualification	Liste non exhaustive
I doctorat	8	Doctorat
I master	7	Master / Diplôme d'ingénieur / Mastère spécialisé / certifications privées
II	6	Licence / certifications privées
III	5	Bac + 2 / BTS / DUT/ certifications privées
IV	4	Bac / Bac pro/ certifications privées
V	3	CAP / CAPA / certifications privées
	2	Effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée s'exerce avec un niveau restreint d'autonomie
	1	Maîtrise des savoirs de base

Questions - réponses



Séquence 3

Les informations fournies par les répertoires nationaux : la classification d'une certification, son niveau...

Informations fournies

Recherche

<https://www.certificationprofessionnelle.fr/>

Type de répertoire Tous	
RNCP	Répertoire spécifique
Etat de la fiche : statut de la certification Toutes	
Active	Inactive

Informations fournies

Résultats

**Si choix TOUS à la recherche
Alors : liste par type de répertoire**

RNCP
(Nombre de certifications)

Répertoire spécifique
(Nombre de certifications)

Cliquer dans l'un des répertoires

Liste des certifications du répertoire choisi

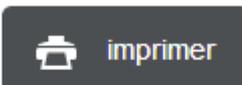
Cliquer sur la certification choisie dans la liste

Informations fournies

Exemple de certification du RNCP

Chargé(e) d'accueil

Active



Nomenclature du niveau de qualification : **niveau 4**

Code(s) NSF :

- 334 : Accueil, hotellerie, tourisme

Date d'échéance de l'enregistrement : **05-08-2020**

N° de fiche

RNCP28739

CERTIFICATEUR(S)

**RÉSUMÉ DE LA
CERTIFICATION**

**BLOCS DE
COMPÉTENCES**

**SECTEUR D'ACTIVITÉ ET
TYPE D'EMPLOI**

VOIE D'ACCÈS

**LIENS AVEC D'AUTRES
CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES...**

BASE LÉGALE

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ecole française d'hôtesse et de tourisme (EFHT)	-	http://www.efth.fr

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Premier contact du/de la visiteur/euse ou du/de la correspondant/e au téléphone, le/ la Chargé/e d'accueil est la vitrine de l'entreprise sur l'extérieur. Il/elle occupe un poste clé en représentant l'entreprise et en incarnant ses valeurs : Il/elle doit donc être en mesure de comprendre et de s'adapter au fonctionnement, à l'image et à la philosophie de l'entreprise. Le/la Chargé/e d'accueil se charge également de l'accueil des salariés/es de l'entreprise et représente un lien solide entre les collaborateurs/trices.

Il/elle prend en charge des publics variés.

Esprit de service, sourire, écoute, rigueur dans le relationnel, sens de l'organisation et savoir-être face à l'imprévu sont les compétences indispensables du responsable d'accueil.

En charge de l'accueil physique et téléphonique, le/la responsable d'accueil est également amené/e à travailler sur de nombreuses missions administratives de support : affranchissement et gestion du courrier, transmission des messages, rédaction et diffusion de notes internes, réservation de billets et organisation de voyages, gestion des stocks, commandes de fournitures, enregistrement et gestion des badges des visiteurs/euses.

Le métier de l'accueil ne s'exerce généralement pas à vie, il est donc indispensable de favoriser l'évolution des agents/es d'accueil en leur apportant les compétences nécessaires pour prendre la responsabilité d'un pôle accueil.

Compétences attestées :

La certification se décline en 3 blocs de compétences décrits plus bas :

1. Accueillir et orienter les visiteurs
2. Gérer des tâches administratives
3. Superviser et coordonner des équipes



BASE LÉGALE

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Chargé(e) d'accueil" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 05 août 2020.

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Responsable d'accueil" avec effet au 30 juin 2007, jusqu'au 14 avril 2017. Lire Ecole Française d'hôtesse et de tourisme (EFHT) au lieu de Ecole Française d'hôtesse et de tourisme (EFTH).

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 14-04-2012

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Informations fournies

Exemple de certification du Répertoire spécifique

Accueil, accompagnement et éducation des jeunes enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire

Active



imprimer



aide en ligne

Code(s) NSF :

- 333 : Enseignement, formation
- 332 : Travail social
- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

- 44041 : petite enfance

Date d'échéance de l'enregistrement : **01-01-2021**

N° de fiche
RS3691

CERTIFICATEUR(S)

RÉSUMÉ DE LA
CERTIFICATION

VALIDATION DE LA
CERTIFICATION OU DE
L'HABILITATION

SECTEUR D'ACTIVITÉ

VOIE D'ACCÈS

LIENS AVEC D'AUTRES
CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES...

BASE LÉGALE

POUR PLUS
D'INFORMATIONS

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
INSTITUT RESSOURCES INTERVENTION SOCIALE	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Elle concerne plus précisément tous les secteurs ayant une relation avec l'accueil , l'animation, l'éducation, l'instruction et l'aide d'enfants de zero à sept ans.

La certification vise l'acquisition de connaissances théoriques et techniques indispensables à tout professionnel en situation d'accueil, d'éducation, d'animation et ou d'accompagnement de jeunes enfants en situation de handicap, pour lui permettre de construire des pratiques adaptées à la particularité des enfants concernés, afin de permettre aux jeunes enfants de développer leurs potentialités et d'être inclus dans milieu ordinaire, comme tout enfant.

Compétences attestées :

La certification s'articulent autour de compétences professionnelles, techniques, organisationnelles et collaboratives.

A) Identifier les différents types de handicap

- Repérer et distinguer handicap, déficience, maladie psychique etc.
- Distinguer et spécifier différents handicaps : TSA ; trisomie ; handicap moteur ; maladies invalidantes ; handicaps sensoriels etc.

B) Choisir des supports et des outils éducatifs et pédagogiques

- Construire des actions éducatives adaptées au handicap et au développement des potentialités de l'enfant.
- Utiliser du matériel spécifique tel que corset, verticalisateur, fauteuil roulant etc.

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

www.institut-iris.fr

[Fiche au format antérieur au 01/01/2019](#)

Questions - réponses



Séquence 4

La notion de compétences clés

Compétences clés dans le cadre de l'Europe

Source :

Recommandation 2006/962/CE sur les compétences clés pour l'éducation
et la formation tout au long de la vie

Définition :

La recommandation identifie huit compétences clés qui sont fondamentales pour chaque personne vivant dans une société basée sur la connaissance



Compétences clés dans le cadre de l'Europe

Compétences clés :

- ✓ Communication dans la langue maternelle
- ✓ Communication en langues étrangères
- ✓ Compétences en mathématiques ainsi qu'en sciences et technologies
- ✓ Compétence numérique
- ✓ Apprendre à apprendre
- ✓ Compétences sociales et civiques
- ✓ Esprit d'initiative et d'entreprise
- ✓ Sensibilité et expression culturelles



Compétences clés dans le cadre de l'Europe

Compétences clés développées (extrait) :

- ✓ Compétences en mathématiques ainsi qu'en sciences et technologies : une maîtrise solide du calcul, la compréhension du monde de la nature et la faculté d'appliquer les connaissances et les technologies aux besoins de l'homme (comme la médecine, le transport ou la communication)
- ✓ Compétence numérique : l'usage sûr et critique des technologies de l'information et de la communication au travail, dans les loisirs et dans la communication
- ✓ Apprendre à apprendre : l'aptitude à gérer efficacement soi-même son apprentissage, à la fois de manière individuelle et en groupe



Compétences clés dans le cadre de ANLCI

Source : Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP)

Grille qui propose trois pôles de compétences déclinés en sept activités :

➤ **Réalisation**

Exécuter une tâche

Comprendre et justifier

➤ **Interaction**

Communiquer

Participer à une décision

➤ **Initiative**

Faire face à un aléa

Apprendre, tirer parti de l'expérience

Faire preuve d'initiative



Compétences clés dans le cadre de ANLCl

Savoirs mobilisés pour réaliser les activités :

➤ 4 savoirs généraux

Oral

Ecrit

Calcul

Espace/Temps

➤ 6 savoirs appliqués

Informatique

Technologie

Attitudes et comportements

Gestes, postures, observation

Réglementaire

Ouverture culturelle



Compétences clés dans le cadre de CléA

Définition

Domaines

CléA numérique

Compétences clés dans le cadre de CléA

Définition : **le certificat CléA** se définit comme l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur, doit maîtriser afin de favoriser son employabilité.

[= Socle de connaissances et compétences clés]

Son référentiel répond aux exigences du décret n°2015-172 du 13 février 2015, qui précise que « le socle de connaissances et de compétences est constitué de l'ensemble des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel ».

Le certificat CléA est enregistré au Répertoire spécifique des certifications et habilitations depuis le 5 septembre 2016.



Compétences clés dans le cadre de CléA

Décret n°2015-172 Socle de connaissances et de compétences professionnelles

Le certificat CléA s'organise en 7 domaines de compétences :

- 1° La communication en français ;
- 2° L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- 3° L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- 4° L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
- 5° L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
- 6° La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- 7° La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.



Compétences clés dans le cadre de CléA

Exemple domaine de compétences :

1° La communication en français

Sous domaine : **Décrire et formuler**

Compétences :

- Transmettre une information, une consigne avec le vocabulaire approprié
- Décrire par oral une situation professionnelle, un objet, un problème



Compétences clés dans le cadre de CléA

Le certificat **CléA numérique** a pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique dans l'environnement professionnel : le socle de connaissances et de compétences professionnelles numériques.

Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique, et culturelle de de l'individu.

Le certificat CléA numérique est enregistré au Répertoire spécifique des certifications et habilitations depuis le 12 septembre 2018.



Compétences clés dans le cadre de CléA

Le certificat CléA numérique s'organise en 4 domaines de compétences :

1. Identifier son environnement et utiliser les outils associés.
2. Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé.
3. Interagir en mode collaboratif.
4. Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique.

Compétences clés dans le cadre de CléA numérique

Exemple domaine de compétences :

2° Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé.

Sous domaine : **Utiliser les outils de son environnement numérique pour trouver l'information recherchée**

Compétences :

- Mobiliser le ou les bons outils/supports sources en fonction des informations recherchées
- Utiliser les applications ou services sur des équipements numériques fixes et nomades : smartphones, tablettes, ordinateurs



Questions - réponses



EXERCICE d'ancrage

**RNCP, Répertoire spécifique ou autre ?
OU BIEN : recherche en direct**

RESTE A VALIDER +++++

Merci de votre attention

www.centre-inffo.fr

**4 Avenue du stade de France
93218 St Denis La Plaine Cedex**

Valérie Hellouin

Téléphone LD : 01.55.93.91.69

Assistante : 01.55.93.91.03

E-mail : v.hellouin@centre-inffo.fr